Syndicat National des Employés de la Prévention et de la Sécurité
34 Quai de la Loire, 75019 Paris

Paris, le 30 janvier 2023

Accord classifications

Pourquoi la CFTC ne signera pas cet accord !

Depuis maintenant plus de 2 ans, les organisations syndicales salariales et patronales de notre branche discutent et négocient un projet d'accord de classification des métiers dans notre branche professionnelle.

L'argument principal des organisations syndicales patronales pour la signature de cet accord repose sur une proposition d'augmentation des salaires à hauteur de 10%. Bien que séduisant, cet argument est pourtant bien fallacieux puisque cette augmentation ne serait pas pérenne, ne reposant notamment sur aucun écart avec le SMIC.

Cela signifie que compte tenu de l'inflation actuelle qui s'est élevée à 15% sur l'année 2022, cette proposition d'augmentation de 10 % n'aurait un effet bénéfique pour les salariés de notre branche que pendant seulement quelques mois, puisqu'elle serait rapidement rattrapée par l'inflation galopante actuelle.

Les contreparties demandées par les organisations syndicales patronales sont, elles, beaucoup plus durables puisque celles-ci nous demandent notamment la suppression de la prime d'ancienneté, l'abandon de certains statuts pour certaines catégories de salariés et une polyvalence accrue sur bon nombre de postes.

Pour toutes ces raisons, la CFTC estime que cet accord est totalement inéquitable et ne fait nullement évoluer notre profession, ne la rend pas plus attractive et bien au contraire tire même celle-ci vers le bas en revenant sur des acquis sociaux ce qui n'est évidemment pas de nature à attirer les travailleurs vers notre métier !

La CFTC invite donc toutes les organisations syndicales à ne pas signer cet accord en l'état, estimant que celui-ci est gravement préjudiciable aux salariés de notre profession.

Stéphane BOUDON
Président

01 53 11 09 19
contact@sneps-cftc.org
www.sneps-cftc.org